



Rapport annuel 2023-2024

Centre de services scolaire des Chic-Chocs

Centre
de services scolaire
des Chic-Chocs

Québec 

Mot de la présidente du conseil d'administration

Outre le dépôt public et la mise en oeuvre du plan d'engagement vers la réussite, l'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs réalisations significatives dans l'ensemble de nos établissements par la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser la réussite éducative et le bien-être des élèves. Tout cela ne serait possible sans le travail acharné et le dévouement de nos équipes administratives, pédagogiques et de soutien.

Je tiens également à souligner l'implication des membres du conseil d'administration, qui par leur vision et leur collaboration, ont permis de maintenir une gouvernance rigoureuse et orientée vers l'avenir. Ensemble, nous avons veillé à ce que chaque décision soit guidée par notre mandat afin d'assurer une saine gestion des fonds publics dans le respect de notre mission éducative du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.



Julie Pariseau, présidente



Message de la direction générale

C'est avec un immense plaisir que je souhaite vous présenter le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. À la lecture de celui-ci, vous pourrez constater les réalisations qui ont marquées la dernière année et les efforts qui ont été mis de l'avant pour offrir tous les outils nécessaires à la réussite et à l'accomplissement de chacun de nos élèves.

Encore une fois, le personnel a été à la hauteur des attentes fixées et a pu démontrer toute sa passion envers l'éducation afin d'inspirer chaque élève à développer son plein potentiel. Que ce soit dans nos établissements scolaires ou nos services administratifs, nous avons pu constater la force de nos pratiques collaboratives, orientées vers l'amélioration continue de nos services.

Nous sommes fiers du chemin parcouru et regardons l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Nous sommes persuadés de disposer des éléments requis pour relever les défis qui se présenteront sur notre route.

Nos équipes ont travaillé sans relâche avec cœur et rigueur afin d'offrir des milieux éducatifs bienveillants et sécuritaires. Tout au long de l'année, nous avons gardé en tête les trois enjeux de notre Plan d'engagement vers la réussite qui priorisent la réussite des élèves, le bien-être et la sécurité de tous et un personnel qualifié et compétent.

Tous les efforts ont été orientés vers la réalisation de nos objectifs et nous avons réussi à surmonter les défis qui se sont présentés à nous. C'est en collaborant que nous pourrions continuer à améliorer la réussite éducative de nos élèves.

En terminant, je tiens à saluer le travail et l'engagement d'une communauté éducative d'exception : membres du personnel, membres du conseil d'administration, élèves, parents, partenaires. Ensemble, nous avons poursuivi notre chemin vers la réussite sous toutes ses formes. De beaux défis nous attendent pour la prochaine année et soyez assurés que toute l'équipe des Chic-Chocs est prête à les relever!



A handwritten signature in blue ink that reads "Josée Synnott". The signature is fluid and cursive.

Josée Synnott, directrice générale par intérim

Table des matières

1

PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE 5

- 1.1 Le centre de services scolaire en bref 5
- 1.2 Faits saillants 2023-2024 9
- 1.3 Services éducatifs et autres services 12

2

GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE 20

- 2.1 Conseil d'administration 20
- 2.2 Autres comités de gouvernance 22
- 2.3 Code d'éthique et de déontologie 28
- 2.4 Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 35

3

RÉSULTATS 36

- 3.1 Plan d'engagement vers la réussite 36
- 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence 41
- 3.3 Procédure d'examen des plaintes 43

4

UTILISATION DES RESSOURCES 44

- 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire 44
- 4.2 Ressources financières 44
- 4.3 Gestion et contrôle des effectifs 46
- 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus 47
- 4.5 Ressources matérielles et informationnelles 49

1 Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Situé en Gaspésie, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs offre la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement calme et naturel, tout en côtoyant des gens dynamiques et dévoués au bien-être et à la réussite des élèves. Faire partie de l'équipe du CSSCC offre l'opportunité d'avoir accès à une qualité de vie incomparable permettant de se dépasser et de se réaliser au travail.

Desservant une population s'étendant sur un territoire de plus de 400 kilomètres, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs accueille des élèves provenant de 14 municipalités, regroupées sous trois MRC, soient la Haute-Gaspésie, la Côte-de-Gaspé et le Rocher-Percé.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est l'un des plus importants employeurs de la Gaspésie. Avec près de 600 employés (équivalent temps plein), issus de tous les domaines, travailler au CSSCC, c'est l'assurance d'un emploi gratifiant au service des élèves.



Notre clientèle

Plus de 4000 élèves, jeunes et adultes

Nos établissements

- 13 écoles primaires
- 4 écoles primaires-secondaires
- 3 écoles secondaires
- 2 centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes

Notre vision

« Chic-Chocs, une équipe engagée pour la réussite et le développement de chaque élève, dans un monde en constante évolution. »

Nos **valeurs organisationnelles** se déclinent comme suit :

Le respect



- La considération de toutes les personnes, de leur intégrité et de leurs différences.
- L'application des encadrements légaux, ministériels et organisationnels au quotidien.
- L'ouverture aux nouvelles idées, aux nouvelles façons de faire et à l'innovation.

La collaboration



- Une participation active et positive aux échanges.
- Une mobilisation et une implication constante de la recherche de solutions devant les difficultés et problématiques rencontrées.
- Un engagement et une contribution soutenue à l'amélioration des pratiques pédagogiques, éducatives et administratives appuyées sur la recherche et les données probantes.

Le bien-être



- Une communication saine et bienveillante entre tous (élèves, membres du personnel, parents, partenaires).
- Des milieux sécuritaires et exempts de violence.
- Le plaisir d'apprendre et de travailler ensemble.

CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS						
École	Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire	Secondaire	Élèves en enseignement à la maison	Total
Primaire						
De l'Escabelle	N/A	N/A	31			31
Saint-Norbert	3	23	75			101
De l'Anse	13	27	81			121
Gabriel-Le Courtois	N/A	N/A	183		2	185
Notre-Dame-des-Neiges	0	2	14		3	19
Des Bois-et-Marées	0	16	77		2	95
Saint-Maxime	7	10	36		1	54
Saint-Antoine	3	3	11			17
Des Prospecteurs	4	5	35			44
Du P'tit-Bonheur	4	10	64			78
Notre-Dame	0	0	6			6
Saint-Paul	5	4	39			48
Aux Quatre-vents	26	19	168		2	215
Saint-Joseph-Alban	2	6	34			42
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	9	16	85		1	111
Saint-Rosaire	38	63	377		3	481
Notre-Dame-de-Liesse	1	8	43		2	54
Secondaire						
De l'Escabelle				65		65
Gabriel-Le Courtois				326	5	331
Saint-Maxime				63	4	67
Des Prospecteurs				28		28
Esdras-Minville				56	1	57
Antoine-Roy				188		188
C.-E.-Pouliot				476	2	478
TOTAL JEUNES	115	212	1359	1202	28	2916
Centre de formation						
Côte-de-Gaspé						1011
Haute-Gaspésie						855
TOTAL ADULTES						1866

NOMBRE D'ÉLÈVES

Programme, niveau ou ordre d'enseignement	Élèves
Passe-partout et préscolaire 4 ans	115
Préscolaire 5 ans	212
Primaire	1 359
Secondaire	1 202
Enseignement à la maison	28
TOTAL SECTEUR JEUNE	2 916
Total formation générale adulte et formation professionnelle	1 866
GRAND TOTAL	4 782

SERVICE DE GARDE

Nombre de services de garde en milieu scolaire	12
Nombre d'élèves en fréquentant les services de garde	579

EMPLOYÉS (Équivalent temps plein)

Personnel enseignant	304
Personnel professionnel	41
Personnel de soutien	201
Personnel d'encadrement	41
TOTAL (Équivalent temps plein)	587

Transport scolaire

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a la chance de collaborer avec 14 transporteurs qui véhiculent plus de 2 800 élèves quotidiennement. Avec une flotte de 72 véhicules composée de 44 autobus, 18 minibus et 10 berlines, ce sont plus de 4 600 km qui sont parcourus tous les jours sur l'ensemble de notre territoire. En 2023-2024, le Service du transport scolaire a pu bénéficier d'un budget de 6 371 980 \$.

NOMBRE D'ÉLÈVES	
Nombre d'élèves transportés	2 815
Nombre d'autobus	44
Nombre de minibus	18
Nombre de berlines	10
Nombre de transporteurs	14
Nombre de km parcourus quotidiennement	4 631
BUDGET TOTAL DU TRANSPORT	6 371 980 \$



1.2 Faits saillants 2023-2024

Deux élèves de l'école des Prospecteurs au Parlement écolier à Québec

Dans le cadre de la 26^e législature du Parlement écolier, 123 jeunes, dont 2 de l'école des Prospecteurs à Murdochville, se sont rendus à Québec afin de vivre une immersion dans le monde politique.

C'est avec grand enthousiasme que Niève Molaison et Romain Théberge ont eu l'opportunité de vivre une simulation des travaux de l'Assemblée nationale.

Cette simulation a permis aux élèves de :

- Siéger à l'Assemblée nationale du Québec pour mieux comprendre les principales règles de fonctionnement d'un état démocratique.
- S'initier au travail législatif du député ou de la députée par la simulation et le jeu de rôle.
- Valoriser la participation à l'enrichissement de la société québécoise.
- Saisir l'importance du rôle de chaque citoyen(ne) en démocratie et celle de participer à l'élection de son/sa représentant(e).
- Se sensibiliser au respect de l'Assemblée nationale du Québec.

Une grande expérience enrichissante pour les deux députés d'un jour!



Les élèves du centre de services scolaire se font entendre lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration

Pour la toute première édition du concours portant sur la démocratie scolaire, les élèves du Centre de services scolaire des Chic-Chocs ont eu la chance de prendre part à une séance extraordinaire du conseil d'administration afin de s'exprimer sur les enjeux de l'éducation et sur leur vision de l'école de l'avenir.

Tour à tour durant la séance, les élèves ont pris la parole devant les membres du conseil d'administration ainsi que le public présent pour cette occasion, afin de faire part de leur perception future de l'éducation et définir l'école idéale. Après la lecture de chacun des textes composés par les élèves participants, ceux-ci ont pu échanger avec les membres du conseil d'administration afin d'expliquer leur point de vue sur leur vision de l'école de demain.

Cette activité, d'une durée d'environ 90 minutes, a permis aux élèves non seulement d'exposer leur vision de l'école

du futur, mais également de participer à des échanges constructifs avec les membres du conseil d'administration.

Que ce soit sur les questions de l'activité physique à l'école, de l'environnement physique des établissements et des classes, des saines habitudes de vie et même, de l'intelligence artificielle, les élèves ont émis différentes pistes de solution pour améliorer l'école de demain et leur permettre d'être plus heureux et productifs à l'école.

Soulignons que 21 élèves ont pris part à cette activité et 11 d'entre eux ont pu présenter leur texte lors de la séance du conseil d'administration. Un **manuscrit** contenant tous les textes composés par nos élèves a été produit pour l'occasion. Pour consultation : [manuscrit](#)



L'équipe des Ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire participe à un tournage vidéo

En mai 2024, les membres de l'équipe des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire ont participé à un tournage vidéo afin de présenter les services qu'ils offrent quotidiennement aux élèves et au personnel dans le but d'assurer leur sécurité et leur bien-être. Cette vidéo a également été utilisée à des fins de recrutement sur les réseaux sociaux du centre de services scolaire. <https://youtu.be/kN05-dGA9Dg>

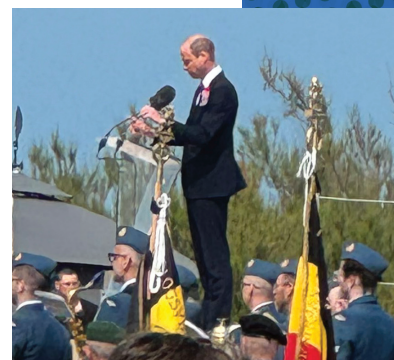
Les élèves de l'école Antoine-Roy participent aux célébrations du 80^e anniversaire du Débarquement de Normandie en Europe

Après une préparation de deux ans, soixante élèves et sept membres du personnel de l'école Antoine-Roy se sont rendus en Europe pour participer aux célébrations du 80^e anniversaire du Débarquement de Normandie. S'étalant sur 10 jours, ce voyage leur a permis de marcher sur les traces des soldats canadiens ayant participé à la Campagne italienne et au Jour J. Ils ont pu découvrir Rome, les plages de Normandie et terminer leur parcours dans la ville de Paris. Pour plusieurs, ce baptême de l'air, et de l'Europe, fut une aventure inoubliable qui restera gravée à jamais dans leur mémoire.

Le groupe d'élèves de l'école Antoine-Roy a pu également connaître son heure de gloire. En effet, ils ont été sélectionnés pour participer à une entrevue en direct pour une grande chaîne de télévision française. Une élève a aussi été choisie par l'organisation Anciens Combattants Canada pour s'adresser à la foule composée, entre autres, de messieurs Justin Trudeau, Emmanuel Macron et du Prince William. En effet, Aimée Bernatchez-Provençal a livré un message pour que le monde n'oublie jamais le sacrifice que les soldats ont fait pour sauvegarder la liberté.

Pour leur part, cinq jeunes garçons âgés entre 12 et 13 ans ont été choisis pour participer à une rencontre exceptionnelle. Ils ont eu la chance de rencontrer les vétérans de la Deuxième Guerre mondiale présents sur le site et certains ont même serré la main du premier ministre Justin Trudeau.

C'est la tête et le cœur remplis de souvenirs et d'expériences inoubliables que le retour en terre canadienne s'est effectué. Jeunes et moins jeunes en ressortent grandis et reconnaissants.



1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs jeunes

L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par une série d'initiatives visant à enrichir l'expérience éducative des élèves. Les services éducatifs jeunes ont poursuivi leur mission d'accompagnement en offrant des services variés, adaptés aux besoins des élèves et en renforçant les liens avec la communauté.

Un effort particulier a été mis sur l'accompagnement pédagogique. Nos équipes ont déployé plusieurs ressources pour la mise en place d'approches différenciées dans les classes, permettant aux enseignants d'adapter leur enseignement aux divers besoins d'apprentissage.

Un travail d'analyse fine des résultats de nos élèves aux épreuves uniques du Ministère a été amorcé, à partir des résultats aux épreuves uniques de 4^e secondaire de juin 2023. Des données ont été extraites pour les matières suivantes : Histoire du Québec et du Canada, Mathématique et Sciences. Chaque école a reçu un rapport personnalisé qui présentait les taux de réussite pour chacune des questions, et les concepts qui y étaient associés ont été identifiés.

Nous avons aussi permis à quinze enseignants de participer à un projet pilote visant l'implantation du programme *Culture et citoyenneté québécoise* dans les écoles primaires et secondaires. Leur participation à ce projet visait à faciliter la transition entre le programme d'*Éthique et culture religieuse* et celui de *Culture et citoyenneté québécoise* qui sera implanté dans toutes les écoles du Québec en 2024-2025.

Plusieurs communautés de pratique (COP) se sont poursuivies avec l'accompagnement des conseillers pédagogiques. Des formations ont également été offertes au personnel enseignant notamment sur la compétence à communiquer oralement au primaire et au secondaire, le jeu extérieur au préscolaire, la flexibilité pédagogique en anglais, langue seconde, le développement du langage écrit dans le jeu libre au préscolaire et le plaisir de relever des défis psychomoteurs.

Dans un souci de modernisation, plusieurs initiatives ont été déployées pour favoriser l'utilisation des technologies dans les salles de classe. Un accès plus étendu aux plateformes numériques a été offert aux enseignants et aux élèves. La mise en place d'une bibliothèque numérique a aussi permis de favoriser l'accès à du matériel éducatif technologique. Plusieurs enseignants ont été formés sur des pratiques innovantes, notamment la robotique et la programmation.

Afin d'établir des ponts entre les milieux, des professionnels des services éducatifs participent à différentes tables de concertation dans la communauté tels que les nouveaux arrivants, l'alimentation en milieu scolaire, École en santé, éducation à la sexualité, etc.

L'année a également été marquée par la création de nouveaux partenariats afin de faciliter l'intégration des familles issues de l'immigration dans nos établissements. Un protocole d'accueil a été développé ainsi qu'un site web à l'intention des familles. Plusieurs enseignants ont été formés et accompagnés en lien avec la francisation et le soutien linguistique. De plus, des sessions de sensibilisation au parcours migratoire ont été offertes à différents acteurs du milieu scolaire.

Les services éducatifs jeunes continueront à renforcer ces initiatives au cours des prochaines années scolaires afin de soutenir la réussite de chaque élève et de répondre aux besoins de notre communauté scolaire en constante évolution.

1.3.2 Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

L'année scolaire 2023-2024 a été une année riche pour le Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (SASSE). Notons que ce service en est à sa deuxième année d'existence, année où de belles réflexions sur le fonctionnement et les pratiques actuelles ont mené à de nombreuses réalisations.

Grâce à l'appui du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, le service a pu débiter l'année scolaire avec l'ajout d'un poste de conseiller pédagogique en adaptation scolaire au sein de l'équipe de professionnels. Ce nouveau poste a permis la mise en place de belles actions. En effet, nous avons pu planifier des rencontres COP entre les enseignants en adaptation scolaire et ceux qui intègrent des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), les orthopédagogues, ainsi que pour nos enseignants du PFAE (programme de formation axé sur l'emploi). Compte tenu la grande superficie de notre territoire, ces rencontres ont favorisé des moments propices au réseautage et au partage de pratiques gagnantes. Cette initiative été saluée à maintes reprises par les participants. De plus, durant l'année 2023-2024, la conseillère en adaptation scolaire a aussi eu le mandat de travailler étroitement avec les équipes-écoles afin d'assurer la réussite et le bien-être de nos élèves HDAA.

Le processus de révision de la politique en lien avec l'organisation des services aux élèves HDAA amorcé à l'hiver 2023 s'est poursuivi en 2024. Ce travail a permis un bel exercice réflexif sur nos pratiques en plus de contribuer à clarifier notre vision. Un processus de consultation de la politique a été entamé au printemps 2024 et celle-ci devrait être officiellement approuvée par le conseil d'administration pour le début de la prochaine année scolaire.

Le dossier de l'attribution des ressources TES (technicien(ne) en éducation spécialisé), ainsi que celui des PEH (préposé(e) aux élèves handicapés) a aussi fait l'objet de pratiques réflexives avec l'ensemble de nos directions d'établissement. Cela a mené à une restructuration de nos façons de faire et à la création du document de travail Portrait des besoins. Ce dernier permet au CSS d'avoir un portrait juste des

besoins des élèves HDAA au sein de chacune des écoles. En outre, le portrait des besoins favorise la collaboration et l'implication de l'équipe-école au niveau du recensement des élèves HDAA. Cette nouvelle procédure offre aussi aux directions d'établissement, plus de flexibilité dans l'octroi des ressources en fonction des besoins des enfants.

Notre équipe de professionnels a poursuivi son avancée au sein des écoles dans un rôle davantage de soutien-conseil. L'objectif est d'outiller et d'appuyer les équipes-écoles. L'ajout de deux agentes en réadaptation ainsi que le renouvellement du poste en ergothérapie permet une fois de plus d'offrir davantage de services, d'appui et de support à nos équipes-écoles et à nos élèves HDAA.

En ce qui a trait au dossier CVI (Climat, violence et intimidation), le CSSCC a innové en implantant ÉVIO, une plateforme de consignation des événements de violence, d'intimidation et de violence à caractère sexuel. Cet outil permet la consignation confidentielle des événements, en plus d'en assurer un suivi adéquat. Elle offre aussi la possibilité de faire l'analyse des données afin de soutenir la mise en place de stratégies pour contrer les incidents. ÉVIO permet également au centre de services scolaire d'obtenir un portrait actuel et juste des données de chacune de ses écoles. Un outil grandement apprécié par tous les intervenants.

Afin de favoriser une transition davantage fluide et organisée vers la vie adulte, le processus de la TEVA (transition de l'école vers la vie active) pour nos élèves HDAA a été révisé et bonifié. Chacune de nos écoles secondaires a nommé un intervenant TEVA qui est responsable de faciliter la mise en place du processus. Ces travaux ont mené à une belle collaboration avec nos collègues de la formation générale aux adultes ainsi que de nos partenaires externes.

Le SASSEC a aussi implanté un comité en lien avec les mesures de contrôle, composé des professionnels habilités à prescrire ce genre de mesures. L'objectif de ce comité est de réfléchir aux pratiques actuelles, de revoir la politique ainsi que le guide d'encadrement. Le comité attend toutefois le Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire du ministère de l'Éducation pour l'avancement de ses travaux.

Dans un souci de répondre aux besoins du milieu, le SASSEC a fondé le comité EHDAA, composé de professionnels de différents corps d'emploi. Le mandat premier de ce comité est de faire un éventail des ressources disponibles et de stratégies gagnantes en lien avec les besoins diversifiés de nos élèves. Un PADLET exhaustif a été présenté à l'ensemble des professionnels en juin 2024. Ce dernier continu d'être alimenté par notre équipe. Le comité EHDAA demeure actif afin de répondre aux besoins futurs de nos milieux.

Le SASSEC est actif et déterminé à appuyer, à innover ainsi qu'à répondre aux besoins de nos élèves HDAA et de nos milieux. La priorité de nos interventions et initiatives demeure la réussite éducative et le bien-être de nos élèves HDAA.

1.3.3 Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle

Plusieurs activités ont eu lieu cette année au sein des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle. En effet, dès le début de l'année scolaire, nous avons lancé notre toute nouvelle brochure promotionnelle qui présente chacun de nos programmes de formation offerts dans les deux centres du CSSCC. Il est possible de la consulter en cliquant sur le lien suivant : https://cfchic-chocs.com/chicchocs/data/files/1-brochurepromo_csscc_12-09_v3.pdf

Recrutement international

Nous avons participé au Mois du Québec en Europe avec la collaboration d'Objectif Québec. Cet événement nous a permis de faire la promotion de nos programmes aux étudiants français désirant venir étudier dans notre belle région.

Au niveau du recrutement international, nous avons accueilli 4 étudiants au Centre de formation de La Haute-Gaspésie et 64 étudiants au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé. Nous avons analysé et complété 352 demandes d'admission.

Au courant de l'année, nous avons des ententes avec six recruteurs qui nous ont aidé dans nos démarches de recrutement.

Ententes de partenariat

Les ententes de partenariat font partie d'un programme annuel, en partenariat avec plus de 44 organismes communautaires, qui ont l'objectif commun de favoriser l'intégration sociale. Ce partage de ressources a permis à plus de 900 personnes situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de bénéficier d'activités diverses ayant pour but de briser l'isolement et favoriser l'autonomie.

Grâce à ce programme, nous avons cumulé plus de 131,99 ETP (équivalent temps plein). Nous avons ajouté ce nombre d'ETP à notre organisme scolaire, favorisant ainsi la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Au cours de la dernière année, le service de RAC a vu une augmentation des demandes d'information et d'inscription. On sent que ce programme se fait de plus en plus connaître. À la suite de plusieurs demandes, une nouvelle offre en RAC s'est ajoutée au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé, soit pour les AEP en APRPA (Assistance à la Personne en Résidence Privée pour Aînés).

Voici les demandes effectuées, pour lesquelles le processus a débuté. Notez bien que le processus de la RAC peut s'échelonner sur plus d'une année. La colonne « référé » fait référence aux programmes dont nous ne sommes pas détenteur de la carte du programme, mais pour lequel nous avons été les personnes ambassadrices.

2023-2024			
Candidats RAC	Programme	Centre de formation	Référé
2	Électromécanique	Côte-de-Gaspé	
1	Cuisine	Côte-de-Gaspé	
20	APED	Côte-de-Gaspé	11
4	APRPA	Côte-de-Gaspé	
1	Secrétariat	Côte-de-Gaspé	
1	Abattage et façonnage des bois	Côte-de-Gaspé	
1	Cuisine	Côte-de-Gaspé	
3	Plomberie-chauffage	Haute-Gaspésie	
2	APED	Haute-Gaspésie	1
2	Secrétariat	Haute-Gaspésie	
2	Montage de lignes électriques	Haute-Gaspésie	
2	Comptabilité	Haute-Gaspésie	
41			12

Centre de formation de La Côte-de-Gaspé

La clientèle desservie

Avec les inscriptions reliées à l'offensive en construction (charpenterie-menuiserie et électricité), les résultats consolidés pour les trois secteurs de formation démontrent une légère progression de la fréquentation au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé (CFCG). En formation professionnelle, nous avons eu un total de 146 inscriptions. Du côté de la formation générale adulte, 147 élèves se sont inscrits en 2023-2024. En ce qui a trait aux ententes de partenariat, nous avons reçu 718 inscriptions.

Parmi notre clientèle, 64 élèves provenant de l'international étudiaient dans l'un ou l'autre de nos programmes de formation en 2023-2024. Ils représentaient 52 % des inscriptions en formation professionnelle. L'intérêt du secteur administration et commerce était particulièrement marqué auprès de cette clientèle.



Faits saillants

Offensive en construction

Malgré le court délai imposé pour recruter élèves et enseignants et assurer la disponibilité de locaux et d'équipements répondant aux besoins des programmes de charpenterie-menuiserie et d'électricité, cette première phase de l'offensive aura été un vif succès avec 19 diplômés à l'attestation d'études professionnelles en charpenterie-menuiserie et 7 élèves poursuivant à l'automne leur formation en électricité. Une nouvelle cohorte en charpenterie-menuiserie devrait débiter en septembre 2024.

Formation en ligne en formation générale des adultes

Les travaux entrepris en formation générale des adultes pour déployer une offre de formation en ligne synchrone ont permis de déposer sur la plateforme Moodle, une offre de formation permettant la révision et la préparation aux reprises d'épreuves ministérielles pour les mathématiques de 4^e secondaire, ainsi que le français et l'anglais de 5^e secondaire. L'offre sera donc déployée cet automne et les travaux se poursuivront en 2024-2025 afin d'intégrer progressivement à l'offre en ligne l'ensemble des cours offerts en FGA. Un horizon de réalisation de 5 ans pour ce chantier semble réaliste. La promotion pour faire connaître cette offre débutera à l'automne.

Site WEB

Les travaux pour la refonte du site Web du CFCG se sont poursuivis en 2023-2024. Le site sera en ligne à l'automne 2024.

Centre de formation de La Haute-Gaspésie

La clientèle desservie

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a déclaré, incluant les ententes de partenariat, 855 élèves (272 en formation professionnelle (FP) et 328 en formation générale des adultes (FGA)). De ce nombre, 118 élèves ont obtenu un diplôme d'études professionnelles, 23 élèves ont obtenu une attestation d'études professionnelles (AEP) et 3 élèves ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES). Nous avons reçu le financement pour un total de 278.97 équivalents temps plein (ETP), soit 167,87 ETP en FP et 111,10 ETP en FGA. Ceci représente au total une augmentation de 19,49 ETP par rapport à l'année précédente.

Faits saillants

On célèbre les 10 ans du Centre Micheline-Pelletier

Le 11 avril 2024, c'est par une journée portes ouvertes que le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a souligné les 10 années d'existence du Centre Micheline-Pelletier, un de ses points de service. À cette occasion, toute la population était

invitée à découvrir les différentes formations offertes au centre de formation, ainsi qu'à visiter les installations et voir ses élèves en action. Depuis le 16 septembre 2013, le Centre

Micheline-Pelletier a accueilli un total de 1125 élèves en Montage de lignes électriques, 112 élèves en Plomberie et chauffage et 43 élèves au DEP Conduite d'engins de chantier qui a été offert au Centre Micheline-Pelletier durant les 4 dernières années, en partenariat avec le Centre national de conduite d'engins de chantier. Plusieurs dignitaires ont participé aux célébrations alors que des allocutions et un léger goûter ont clôturé l'événement. Ce fut également une belle journée de reconnaissance pour toutes les personnes qui ont contribué au développement et au rayonnement du centre et de la région.

Offensive en construction – AEP conduite d'engins de chantier

Pour répondre au grand besoin en main-d'œuvre dans le secteur de la construction sur l'ensemble du territoire québécois, le gouvernement du Québec a annoncé le 30 octobre 2023, l'Offensive formation en construction. Le 3 novembre, le ministère de l'Éducation autorisait 24 places pour le Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

C'est donc dans le cadre de cette Offensive formation en construction que le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a offert de janvier à mai 2024, l'attestation d'études professionnelles (AEP) Conduite d'engins de chantier. Les 24 candidats bénéficiant d'un soutien financier ont été formés par une équipe expérimentée dans un environnement optimal pour leurs apprentissages. La cohorte de Sainte-Anne-des-Monts a eu le privilège d'apprendre sur de la machinerie et un simulateur à la fine pointe de la technologie ainsi que d'opérer sur un chantier-école exceptionnel. 23 élèves ont reçu leur diplôme après 5 mois de formation (555 heures).



Dans le cadre de l'Offensive formation en construction, la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne-Jourdain, s'est arrêtée au Centre de formation de La Haute-Gaspésie le 13 mai 2024 afin de visiter la cohorte de la formation Conduite d'engins de chantier à Sainte-Anne-des-Monts.

La ministre en a profité pour visiter les installations et pour échanger avec la direction du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, du Centre de formation de La Haute-Gaspésie, du bureau de Services Québec ainsi que des enseignants et des élèves. Le député de Gaspé, monsieur Stéphane Ste-Croix, était également sur place pour cette rencontre.

Cette visite de la ministre Champagne-Jourdain et du député de Gaspé a permis de beaux échanges sur la nécessité d'obtenir le DEP pour offrir la formation Conduite d'engins de chantier de façon permanente. Celle-ci a pu observer les élèves sur le chantier-école de près d'un kilomètre qui est prêt et optimal pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre dans le secteur de la construction.



Olympiades Canadiennes en plomberie-chauffage

Dans le cadre des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies 2024 qui ont eu lieu du 28 mai au 1^{er} juin 2024, monsieur Marco Murray, enseignant en plomberie et chauffage, a accompagné son élève Mathieu Simard qui représentait le Centre de services scolaire des Chic-Chocs dans l'Équipe Québec. Lors de cette prestigieuse compétition, Mathieu Simard représentait le CSSCC pour la formation en Plomberie. Les Olympiades canadiennes constituent la seule compétition nationale destinée aux étudiants et aux apprentis du pays et sont répartis dans plus de 40 métiers. La compétition canadienne permet à plus de 500 jeunes provenant des quatre coins du Canada de représenter leur province ou leur territoire.



Service aux entreprises



En 2023-2024, le Service aux entreprises a de nouveau offert la formation Francisation en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) et les Pêcheries Marinard.

Toujours en collaboration avec le CSMOPM, nous avons offert la Formation de base en entreprise dans les secteurs de Gaspé et Sainte-Anne-des-Monts.

GASPÉ			
Client	Formation/service	Nb part.	Durée (hres) formation
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	10	510
Bleuets Newport	Chariot élévateur	9	10
La Morutière	Coaching cuisine	1	5
CSMOPM/Les pêcheries Marinard/ Les pêcheries Gaspésiennes/ Les crevettes du Nord atlantique	Formation de base en entreprise (FBE)	69	1042,5
CSMOPM/Les pêcheries Marinard	Francisation	9	111
Manoir St-Augustin	Principes de déplacements sécuritaires des personnes (PDSP)	5	7

SAINTE-ANNE-DES-MONTS			
Client	Formation/service	Nb part.	Durée (hres) formation
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	5	475,5
Transport Norpel	Chariot	5	7
Services Québec	Comptabilité	16	12
Pêches et océans Canada	Déplacement en hauteur sur des structures d'acier et sécurité en hauteur	4	14
CSMOPM/Cusimer/ Poissonnerie Blanchette	Formation de base en entreprise	30	491,75
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Principes de déplacements sécuritaires des personnes (PDSP)	10	19
Résidence St-Maxime	Principes de déplacements sécuritaires des personnes (PDSP)	5	9
Insertion socioprofessionnelle/ clientèle externe	Hygiène et salubrité alimentaire (manipulateur)	7	8

L'équipe du Service aux entreprises a également participé à la journée nationale des SAE (JNSAE) en octobre 2023.

2 Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres parents

Frédéric Côté (vice-président) : District 4

Jean-François Landry : District 2

Julie Pariseau (présidente) : District 5

2 postes vacants : Districts 1 et 3

Membres du personnel

Patricia Banville Personnel d'encadrement (avec droit de vote)

Pascale Déry Enseignante

Katia Gagnon Personnel d'encadrement (sans droit de vote)

Claudie Malouin Personnel professionnel non-enseignant

Carline Minville Directrice d'établissement d'enseignement

Aucun représentant Personnel de soutien

Membres de la communauté

Antonio J. Blouin Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles

Yves Galipeau Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Félix Guay-Vachon Membre issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)

Josée Roussy Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 août 2023	Séance ordinaire
11 septembre 2023	Séance extraordinaire
24 octobre 2023	Séance ordinaire
19 décembre 2023	Séance ordinaire
15 janvier 2024	Séance extraordinaire
17 janvier 2024	Séance extraordinaire (midi)
17 janvier 2024	Séance extraordinaire (soirée)
1er février 2024	Séance extraordinaire
20 février 2024	Séance ordinaire
26 mars 2024	Séance ordinaire
23 avril 2024	Séance ordinaire
18 juin 2024	Séance ordinaire

Décisions marquantes du conseil d'administration

L'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs décisions prises par les membres du conseil d'administration. Voici celles qui se sont le plus démarquées durant l'année.

- ☆ Renouvellement de l'entente avec le Cégep de Rimouski pour les stages en milieu de travail;
- ☆ Dépôt public du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- ☆ Adoption du cadre des services éducatifs pour 2024-2025;
- ☆ Autorisation d'achat d'équipement pour le programme de formation professionnelle Conduite d'engins de chantier;
- ☆ Tenue d'une séance extraordinaire avec des élèves dans le cadre du concours sur la démocratie scolaire;
- ☆ Autorisation des travaux de réfection de la toiture de l'école des Prospecteurs de Murdochville;
- ☆ Autorisation des travaux de réfection de la toiture à l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé;
- ☆ Modification de l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame de Cloridorme et de l'école du P'tit-Bonheur de Grande-Vallée;
- ☆ Autorisation pour la réfection des vestiaires à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Saint-Majorique;
- ☆ Autorisation pour la réfection de parements extérieurs à l'école Saint-Maxime de Mont-Louis;
- ☆ Adoption d'une résolution pour l'obtention permanente du programme de formation professionnelle Conduite d'engins de chantier au Centre de formation de La Haute-Gaspésie à Sainte-Anne-des-Monts.



2.2 Autres comités de gouvernance

L'équipe du Centre de services scolaire des Chic-Chocs peut compter sur plusieurs collaborateurs qui s'impliquent auprès de nos différents comités. En voici la liste.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Pascale Déry	Membre du conseil d'administration
Yves Galipeau	Président
Yves Marcotte	Secrétaire général
Josée Roussy	Membre du conseil d'administration

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Félix Guay-Vachon	Membre du conseil d'administration issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)
Antonio J. Blouin	Président du comité et membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Antonio J. Blouin	Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Frédéric Côté	Vice-président du conseil d'administration
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Josée Roussy	Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION

Direction générale

Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

Directions d'établissement

Nancy Bouchard	École aux-Quatre-Vents
Nancy Bouchard (intérim)	École Antoine-Roy
Brian Boucher	Écoles Saint-Antoine & Saint-Maxime
Steve Boulay	École C.-E.-Pouliot
Virginie Cadotte (intérim)	Écoles Notre-Dame-du-Sacré-Cœur & Saint-Paul
Joanie Cloutier	Écoles des Prospecteurs & Notre-Dame
Mélanie Gaudreault (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Isabelle Landry	École Gabriel-Le-Courtois
Patrick Lefebvre	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Nathalie Mercier	Écoles Saint-Norbert & de l'Escabelle
Carline Minville	Écoles du P'tit-Bonheur & Esdras-Minville
Line Miville	École de l'Anse
Josée Packwood	Écoles Notre-Dame-de-Liesse & Saint-Joseph-Alban
Nathalie Proulx (Intérim)	Écoles des Bois-et-Marées & Notre-Dame-des-Neiges
Patricia Rioux	École Saint-Rosaire et de la Découverte

Directions adjointes d'établissement

Jérôme Bernier-Auclair	Écoles Saint-Norbert et de l'Escabelle
Guy Fortin	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Marie-Claire Lachance (intérim)	École Gabriel-Le Courtois
Colette Malouin (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Marie-Josée Roy (intérim)	École Saint-Rosaire et de la Découverte
Carl Sirois	École C.-E.-Pouliot
Nathalie Tremblay (intérim)	École Gabriel-Le Courtois

Personnel d'encadrement

Patricia Banville	Responsable de la gestion administrative
Marie-Ève Bédard	Coordonnatrice du Service des ressources humaines
Luc Chrétien	Directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle
Marc-André Collin	Régisseur du Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Marie-Josée Dion	Conseillère en gestion de personnel
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Joël Bonenfant (intérim)	Directeur du Service des ressources informationnelles et des archives
Yves Marcotte	Secrétaire général et directeur des communications et des affaires corporatives
Dustin McCallum	Régisseur des ressources matérielles (Côte-de-Gaspé)
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières
Rénald Roy	Régisseur des ressources matérielles (Haute-Gaspésie)
Steve Miousse	Directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Poste vacant	Coordonnateur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

COMITÉ DE PARENTS

Guillaume Bérubé	Écoles Saint-Norbert et de l'Escabelle
Frédéric Côté (Vice-président)	École Saint-Rosaire et de la Découverte
Chantal Dufort	École C.-E.-Pouliot
Myriam Dumaresq	Représentante du comité EHDAA École Saint-Rosaire et de la Découverte
Myriam Gosselin	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Nancy Kenny	École Saint-Maxime
Jérémie Morneau	École des Bois-et-Marées
Marietta Omoa	Écoles Esdras-Minville et du P'tit-Bonheur
Christiane Rheault (Présidente)	École de l'Anse
Dave Synnott	École Saint-Joseph-Alban

COMITÉ EHDAA (élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)

Annie Boucher	Parent
Christelle Denis	Parent
Karine Denis	Parent
Isabelle Dubé	Centre de pédiatrie sociale en communauté pour organisme des services EHDAA
Myriam Dumaresq	Parent
Stéphanie Fournier	Personnel professionnel
Katia Gagnon	Directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Véronique Lelièvre-Gagnon	Parent
Josée Packwood	Direction d'établissement
Sarah-Maude Poirier	Parent
Luc Riffou	Parent
Aucun représentant	Personnel de soutien
Aucun représentant	Personnel enseignant

COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Virginie Cadotte	Directrice adjointe de l'école Saint-Rosaire et de la Découverte (établissement d'enseignement primaire)
Jean-Michel Côté	Travailleur social (Personnel professionnel) (jeune)
Geneviève Dupuis	Orthopédagogue (établissement d'enseignement primaire)
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes (personnel d'encadrement)
Katia Gagnon	Directrice de l'adaptation scolaire et des Services éducatifs complémentaires (personnel d'encadrement)
Guillaume Gasse	Enseignant (éducation des adultes)
Mélanie Gaudreault	Directrice par intérim du Centre de formation de La Haute-Gaspésie (éducation des adultes)
Christine Landry	Orthopédagogue (adulte et formation professionnelle)
Patrick Lefebvre	Directeur du Centre de formation de La Côte- de-Gaspé (formation professionnelle)
Carline Minville	Directrice des écoles Esdras-Minville et du P'tit-Bonheur (établissement d'enseignement secondaire)
Valérie Mimeault	Enseignante (formation professionnelle)
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim
Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Serge Synnott	Agent de liaison (personnel professionnel) (adulte)

COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Direction générale

Josée Synnott	Directrice générale par intérim
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

Direction générale

Luc Chrétien	Directeur des services éducatifs adultes et de la formation professionnelle
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

Directions d'établissement

Nancy Bouchard	Directrice d'école
Brian Boucher	Directeur d'école
Steve Boulay	Directeur d'école
Mélanie Gaudreault	Directrice de centre de formation par intérim
Patrick Lefebvre	Directeur de centre de formation
Nathalie Mercier	Directrice d'école
Carline Minville	Directrice d'école
Patricia Rioux	Directrice d'école

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE

Direction générale

Guillaume Bérubé	Membre du comité de parents
Yvan Blanchard	Personne-ressource
Donald Bourgouin	Commission scolaire Eastern Shores
Jane Bradbury	Commission scolaire Eastern Shores
Joanie Cloutier	Directrice des écoles Notre-Dame & des Prospecteurs
Pascale Déry	Membre du conseil d'administration
Steve Miousse	Personne-ressource
Ronald Mundle	Commission scolaire Eastern Shores
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

2.3 Code d'éthique et de déontologie

CHAPITRE 1 Objet et champ d'application

Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions

applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

CHAPITRE 2 Devoirs et obligations

Section 1 - Règles générales

1 Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

2 Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant ses fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3 Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

4 Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

Section 2 – Séances

5 Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration et aux réunions d'un comité formé par celui-ci auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

6 Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

7 Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

8 Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

9 Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

Section 3 – Conflit d'intérêts

10 Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

- 1° Agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;
- 2° Se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

11 Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liés ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une

personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

12

Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

13

Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

14

Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

15

Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

16

Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

- 1° À une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;
- 2° À une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

17

Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Section 4 – Confidentialité et discrétion

18 Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

19 Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

20 Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

Section 5 – Relations avec les employés du centre de services scolaire

21 Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

Section 6 – Après-mandat

Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

- 1° S'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;
- 2° Faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;
- 3° Se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

CHAPITRE 3 Procédure d'examen et d'enquête et sanctions

22 Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

23 Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° Elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

24 Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

25 Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

26 Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

27 Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

28 Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

29 Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

30 S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

31 Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

32 À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

33 Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- 1° La réprimande;
- 2° La suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;
- 3° La révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

34 Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

35 Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

36 Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

37 Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

38 Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE 4 Dispositions transitoires et finales

39 Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

40 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévue à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencée avant la constitution du premier comité.

41 À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

42 La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a adopté en avril 2010, une politique contenant une procédure pour faciliter la divulgation

d'actes répréhensibles par les employés et a délégué la responsabilité du suivi des divulgations au secrétaire général. Pour l'année 2023-2024, aucune plainte n'a été soumise.

3 Résultats

Orientations, objectifs et indicateurs établis par le ministre de l'Éducation et spécifiques au CSS des Chic-Chocs

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et

de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que le centre de services scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ÉLÈVES

1.1. Faire de la réussite de nos élèves la priorité du CSSCC

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027
<p>1.1.1. Augmenter de 1 % le taux de diplomation et de qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.</p> <p>Résultats 2023-2024 73,7 %*</p> <p>Comme nous sommes au début de la mise en place des moyens visant l'amélioration de notre taux de diplomation et de qualification, nous n'avons pas encore atteint la cible. Nous avons débuté un suivi de nos cohortes d'élèves qui nous permettra de mieux identifier et intervenir auprès des élèves à risque.</p> <p>* Donnée provisoire</p>	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84,3 %
<p>1.1.2. Augmenter de 1 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire chez les garçons.</p> <p>Résultats 2023-2024 65,6 %*</p> <p>Comme nous sommes au début de la mise en place des moyens visant l'amélioration de notre taux de diplomation et de qualification, nous n'avons pas encore atteint la cible. Nous avons débuté un suivi de nos cohortes d'élèves qui nous permettra de mieux identifier et intervenir auprès des garçons.</p> <p>* Donnée provisoire</p>	Taux de réussite des garçons*	84,5 %
<p>1.1.3. Augmenter de 1 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire des élèves HDAA.</p> <p>Résultats 2023-2024 53,6 %*</p> <p>Comme nous sommes au début de la mise en place des moyens visant l'amélioration de notre taux de diplomation et de qualification, nous n'avons pas encore atteint la cible. Nous avons débuté un suivi de nos cohortes d'élèves qui nous permettra de mieux identifier et intervenir auprès des élèves HDAA.</p> <p>* Donnée provisoire</p>	Taux de réussite des élèves HDAA*	69,5 %
<p>1.1.4. Augmenter de 3 % le taux de diplomation en FP après 3 ans.</p> <p>Résultats 2023-2024 Les résultats de la cohorte 2021-2022 suivie jusqu'en 2023-2024 seront disponibles à l'hiver 2025. Résultats précédents : 84,8 % Cohorte 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023.</p>	Taux d'obtention d'un diplôme d'études professionnelles après 3 ans	79 %

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027
<p>1.1.5. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire.</p> <p>Résultats 2023-2024 58,9 % Nous n'atteignons pas la cible, car nous sommes au début de la mise en place des moyens visant l'augmentation de la proportion des élèves qui atteignent entre 70 % et 100 %. La mise en place de communautés de pratiques dans nos établissements devrait contribuer à l'amélioration de nos résultats.</p>	<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire</p>	73,1 %
<p>1.1.6. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve de mathématique (compétence résoudre), 6^e année du primaire.</p> <p>Résultats 2023-2024 84,4 % Cible atteinte.</p>	<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6^e année du primaire</p>	65,5 %
<p>1.1.7. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français langue d'enseignement, 2^e année du secondaire.</p> <p>Résultats 2023-2024 66,2 % Nous n'atteignons pas la cible, car nous sommes au début de la mise en place des moyens visant l'augmentation de la proportion des élèves qui atteignent entre 70 % et 100 %. La mise en place de communautés de pratiques dans nos établissements devrait contribuer à l'amélioration de nos résultats.</p>	<p>Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire</p>	72,1 %
<p>1.1.8. Instaurer des pratiques pédagogiques et administratives plus efficaces.</p> <p>Résultats 2023-2024 Le plan a été déployé. L'échéance est fixée au mois de juin 2027. En 2023-2024, toutes les directions et directions adjointes d'établissement ont reçu un accompagnement dans le cadre du projet CAR. Cet accompagnement a pour but de permettre aux directions de travailler en communautés de pratiques afin de se développer et de mieux s'outiller pour accompagner leurs équipes dans la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles visant à adopter de meilleures pratiques éducatives. Au niveau des services administratifs, plusieurs actions ont été réalisées afin d'être plus efficaces et efficients : Mise en place des plateformes Scolago (recrutement, suppléance) et Evio (intimidation et violence). Poursuite des travaux au Service des ressources matérielles : numérisation des plans et documents, mise à jour de la plateforme GIESS/Maximo. Mise en place d'un calendrier d'actualisation des politiques du CSSCC.</p>	<p>Mise en place du plan de déploiement de pratiques pédagogiques et administratives plus efficaces</p>	<p>Un plan de déploiement mis en place dans 100 % des établissements et des services</p>

ENJEU 2 : UN PERSONNEL SCOLAIRE COMPÉTENT ET QUALIFIÉ

2.1. Rehausser la qualité de l'enseignement et des services aux élèves

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027
2.1.1. Mettre en œuvre un plan d'action innovant pour optimiser le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié.	Réalisation du plan d'action	Plan d'action réalisé à 100 %
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>Le plan a été déployé. L'échéance est fixée au mois de juin 2027.</p> <p>Plusieurs actions ont été réalisées en 2023-2024 pour optimiser le recrutement et la rétention du personnel : embauche d'une nouvelle conseillère en gestion du personnel, capsules-vidéos pour le recrutement et la valorisation du personnel, publicités à la radio, télévision et dans les médias sociaux, création d'un compte Instagram, missions de recrutement à l'international, salons de l'emploi, activités de la rentrée, mise en place d'un comité de valorisation et de reconnaissance et soirée reconnaissance du personnel.</p>		

ENJEU 3 : LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

3.1 Faire de nos établissements des milieux sains, sécuritaires, accueillants et stimulants

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027
3.1.1. Augmenter l'offre de projets pédagogiques particuliers pour les élèves du secondaire.	Nombres de projets pédagogiques particuliers au secondaire	37 projets
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>11</p> <p>La mise en place de projets pédagogiques particuliers dans nos écoles secondaires en est à ses débuts. Nous avons besoin de travailler étroitement avec les directions afin de bien identifier les projets porteurs pour leurs élèves et les modalités de réalisation de ceux-ci.</p>		
3.1.2. Augmenter le taux de participation des élèves du secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP)	Taux de participation des élèves à un projet particulier	38 %
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>18,9 %</p> <p>La mise en place de projets pédagogiques particuliers dans nos écoles secondaires en est à ses débuts. Nous avons besoin de travailler étroitement avec les directions afin de bien identifier les projets porteurs pour leurs élèves et les modalités de réalisation de ceux-ci.</p>		
3.1.3. Mesurer le nombre d'écoles et de centres impliqués dans une démarche d'amélioration continue pour un climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour les élèves.	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 % des établissements auront recours au référentiel sur le bien-être de l'élève.
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>Le référentiel sur le bien-être n'est pas encore disponible.</p>		

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027
<p>3.1.4. Mettre en place un plan d'action bonifiant le bien-être et la sécurité du personnel.</p>	<p>La mise en œuvre du plan d'action</p>	<p>Un plan d'action mis en œuvre dans 100 % des établissements et des unités administratives</p>
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>Le plan d'action est débuté. L'échéance est fixée au mois de juin 2027.</p> <p>En 2023-2024, deux conférences de madame Rose-Marie Charest, psychologue, ont été offertes à l'ensemble du personnel du centre de services scolaire. Des capsules portant sur le civisme et le bien-être ont également été offertes aux employés. Nous poursuivrons nos actions dans ce sens l'an prochain.</p>		
<p>3.1.5. Augmenter le nombre de bâtiments du parc immobilier ayant le niveau « satisfaisant » selon l'indice ministériel.</p>	<p>Indice de l'état des bâtiments du parc immobilier du MEQ</p>	<p>50 %</p>
<p>Résultats 2023-2024</p> <p>50 %</p> <p>La cible 2023-2024 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est basée sur les nouveaux paramètres du ministère de l'Éducation.</p> <p>Cible atteinte.</p>		

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

Le plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation se déploie en continu dans toutes nos écoles. Cette année, une section en lien avec les agressions à caractère sexuel a été ajoutée au plan de lutte des écoles. Nos établissements sont accompagnés par le Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires. Un intervenant CVI (Contre la violence et l'intimidation) assure le suivi et la continuité du plan dans chacune des écoles.

En 2023-2024, deux rencontres collectives ont eu lieu et avaient comme objectif de favoriser le développement professionnel des intervenants CVI des écoles, de mettre en place un partage de pratiques, de se familiariser avec Évio, la nouvelle plateforme de consignations des événements et de se réseauter pour éviter l'isolement. Une agente de soutien régionale a appuyé notre conseiller pédagogique et notre psychoéducatrice responsable du dossier afin de planifier un calendrier de rencontres et d'offrir différents contenus qui visaient des activités réflexives favorisant l'approbation de pratiques efficaces, le réseautage et le partage.

Une formation de base a eu lieu pour les nouveaux intervenants CVI afin de leur permettre de s'approprier les éléments du plan de lutte et ses obligations légales, de bien comprendre leur rôle d'intervenant et de connaître les ressources disponibles en soutien à l'intervention. D'autres rencontres ont permis de développer des outils pour faciliter leur travail et pour mieux comprendre les besoins. Plusieurs demandes de soutien ponctuel de la part des directions d'établissement et des intervenants ont été traitées par les deux intervenants pivots du centre de services scolaire.



3.2.1 Synthèse des événements de violence et d'intimidation déclarés au Centre de services scolaire des Chic-Chocs

Le tableau suivant présente, de manière distincte pour chacun des établissements du CSSCC, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, la nature des interventions qui ont été faites et la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

ÉCOLE	INTIMIDATION	VIOLENCE	SEXUELLE	INTERVENTION AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PLAINTE AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
Escabelle-Primaire	1	11	0	0
Escabelle-Secondaire	0	8	0	0
Saint-Norbert	0	52	0	0
de l'Anse	1	17	3	0
Gabriel-Le Courtois-Primaire	16	16	0	0
Gabriel-Le Courtois-Secondaire	3	6	0	0
Des Bois-et-Marées	12	66	0	0
Notre-Dame-des-Neiges	7	18	0	0
Saint-Maxime-Primaire	1	0	0	0
Saint-Maxime-Secondaire	0	1	0	0
Saint-Antoine	0	0	0	0
des Prospecteurs-Primaire	0	0	0	0
des Prospecteurs-Secondaire	0	0	0	0
du P'tit-Bonheur	0	0	0	0
Esdras-Minville	0	0	0	0
Notre-Dame	0	0	0	0
Saint-Paul	0	1	0	0
Aux Quatre-Vents	2	14	0	0
Antoine-Roy	5	7	0	0
Saint-Joseph-Alban	2	13	0	0
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	0	4	0	0
C.-E.-Pouliot	13	31	0	0
Saint-Rosaire	6	43	1	0
Notre-Dame-de-Liesse	1	7	0	0
TOTAL	70	315	4	0

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

3.3 Procédure d'examen des plaintes

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant trois étapes :

ÉTAPE 1

Personne directement concernée

ou son supérieur

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

ÉTAPE 2

Responsable du traitement des plaintes

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de sa plainte, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

ÉTAPE 3

Protecteur de l'élève

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur régional de l'élève.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs établit les objectifs, principes et critères de répartition des revenus en fonction du meilleur niveau de ressources requises tout en assurant son équilibre budgétaire. Le cadre budgétaire tient compte ainsi de l'encadrement légal et budgétaire auquel il est soumis, des particularités de sa situation géographique, démographique

et socio-économique, de sa situation budgétaire actuelle ainsi que de son Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Le document Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services (en révision), est disponible sur le site web du centre de services scolaire à l'adresse suivante : https://csscc.gouv.qc.ca/cssccfa-fichier/6_1_regles_repartition_2021-05-18_v2_adopte/

4.2 Ressources financières

Voici l'extrait des états financiers présentant les résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Avec des revenus totaux de 86 649 856 \$ et des dépenses totalisant 85 627 619 \$,

le centre de services scolaire a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 1 022 237 \$.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024	Résultats Réels 2024	Réels 2023 (redressé)
	\$	\$
Subvention de fonctionnement du MEQ	74 151 406	68 707 341
Subvention d'investissement	439 981	6 127 772
Autres subventions et contributions	248 524	353 454
Taxe scolaire	1 882 265	1 820 297
Droits de scolarité et frais de scolarisation	882 083	470 883
Ventes de biens et services	3 046 898	3 093 726
Revenus divers	997 065	493 352
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 001 635	6 645 461
Total des revenus	86 649 856	87 712 286
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	30 790 774	31 308 530
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20 496 270	18 922 053
Services d'appoint	8 613 773	8 435 264
Activités administratives	5 479 236	5 125 184
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 427 157	12 184 521
(Activités connexes)	6 824 931	2 865 073
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	995 476	-674 674
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-
Total des charges	85 627 619	78 165 951
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 022 237	9 546 335
EXCÉDENT ACCUMULÉ REDRESSÉ AU 30 JUIN 2023	14 514 726	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2024	15 536 963	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES AVRIL 2023 À MARS 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	74 363,56	0,00	74 363,56	49
2. Personnel professionnel	71 737,21	507,92	72 245,13	72
3. Personnel enseignant	484 394,00	2 074,37	486 468,37	818
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	336 023,08	1 680,33	337 703,41	501
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	74 223,76	1 135,17	75 358,93	75
Total en heures	1 040 741,61	5 397,79	1 046 139,40	1 515

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 038 968,03
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 046 139,40
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	7 171,37
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	<p>Non</p> <p>Le dépassement est dû :</p> <p>À l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants qualifiés et sans brevet, puisque nos enseignants mentors exercent cette fonction en sus de leur tâche à temps plein. De plus, les enseignants en insertion professionnelle sont également compensés en plus ou libérés de leur tâche, nécessitant ainsi le paiement de la suppléance.</p> <p>Au paiement de temps supplémentaire dans les différents services et établissements pour respecter les échéances de nos obligations légales et ministérielles lors de leur entrée en fonction.</p> <p>À la formation du nouveau personnel.</p> <p>Le centre de services scolaire ne considère pas que ces augmentations du niveau d'effectif doivent être rectifiées. En effet, le programme d'insertion professionnelle est nécessaire pour aider à la rétention du personnel, laquelle est difficile en ces temps de pénurie de main-d'œuvre. D'ailleurs, du personnel à la retraite est nécessaire à la formation des nouveaux employés. Les nouvelles conventions collectives viennent complexifier la tâche du personnel administratif.</p>

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS			
Nom du Contrat	École	Entrepreneur	Montant du contrat
Services professionnels en architecture	École des Bois-et-Marées	Mathieu Fleury	29 000,00 \$
Honoraires Professionnels en architecture	École des Prospecteurs	Proulx Savard, architectes	120 801,00 \$
Services professionnels (Démantèlement des jeux)	École de l'Escabelle	Excavation Michel Pelletier	27 800,00 \$
Services professionnels (Étanchéisation temporaire de la toiture)	École des Prospecteurs	Construction Cotton Inc.	34 700,00 \$
Honoraires professionnels (Toiture)	École Saint-Rosaire	Ferblanterie de Matane	27 000,00 \$
Honoraires Professionnels en ingénierie (Structure, civil et mécanique-électrique)	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Tetrattech	60 380,00 \$
Honoraires Professionnels en ingénierie (Réfection de l'entrée d'eau)	Résidences C.-E.-Pouliot	Kwatroe	38 056,73 \$
Services professionnels en construction	École Notre-Dame-de-Liesse	Les excavations Dubé & Cassivi Inc.	205 595,90 \$
Services Professionnels (Installation de détecteurs d'incendie)	École Gabriel-Le Courtois	Électropage SCC	42 710,00 \$
Honoraires professionnels en ingénierie (Remplacement de la toiture)	École C.-E.-Pouliot	André Fortin	25 000,00 \$
Services professionnels (Étude de la circulation autour de l'école)	École Gabriel-Le Courtois	Stantec Experts-Conseils Ltée.	49 248,36 \$

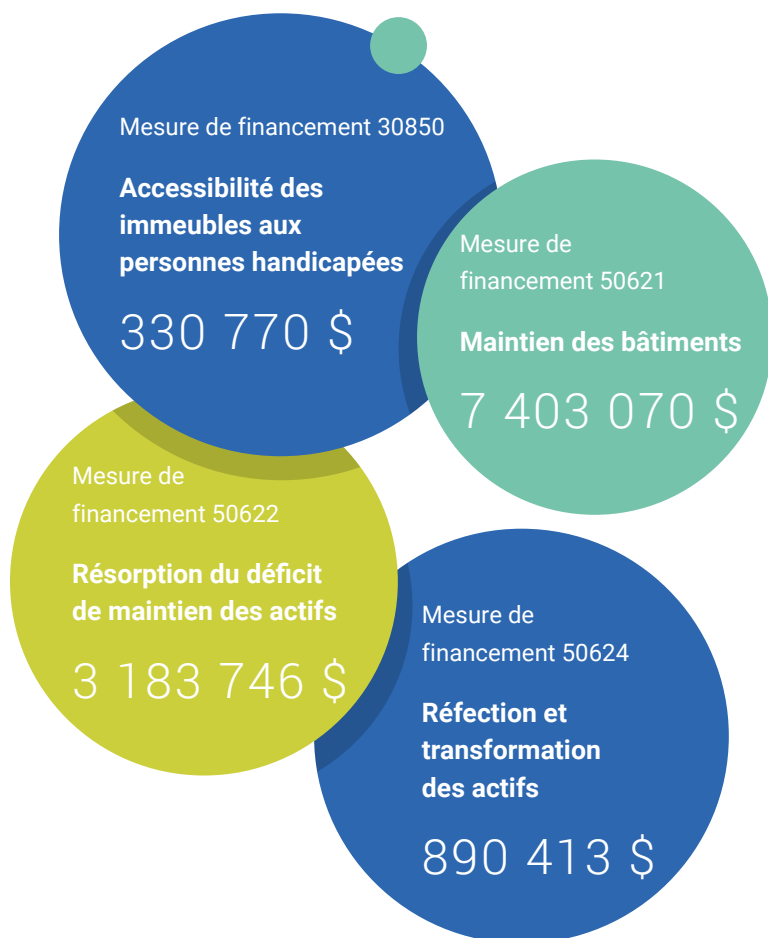
Nom du Contrat	École	Entrepreneur	Montant du contrat
Transport scolaire (Berline)		Marlène Gasse	31 363,63 \$
Transport scolaire (Berline)		Taxi Déry	239 920,40 \$
Transport scolaire (Berline)		Autobus des monts	212 654,64 \$
Transport scolaire		Transport E.R. Chicoine	480 697,37 \$
Transport scolaire		Autobus Couture & Cahill	126 388,49 \$
Transport scolaire		Investissements Victorice Boulay	455 403,23 \$
Transport scolaire		Transport Gustave Dupuis	366 331,05 \$
Transport scolaire		Marlène Francoeur	71 081,36 \$
Transport scolaire		Transport P.F.Couture	104 749,30 \$
Transport scolaire		Transport Cathy Chicoine	291 965,47 \$
Transport scolaire		Transport Cahill	214 727,72 \$
Transport scolaire		Autobus des Monts	2 237 188,96 \$
Transport scolaire		Marcel Bilodeau	101 578,65 \$
Transport scolaire		Autobus Synnott inc.	1 063 760,43 \$
Transport scolaire		Marcel Fournier	124 451,07 \$
Transport scolaire		Transport adapté et collectif des Marées	21 915,71 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Mesure de financement pour les investissements 2023-2024

Cette année, plusieurs travaux ont été réalisés pour l'entretien de nos établissements grâce à une subvention de **11 808 000 \$** qui a été répartie comme suit :



De plus, au cours de l'année 2023-2024, nous avons reçu une somme de 3 103 117 \$ à la suite de notre demande de financement pour les travaux majeurs de réfection. Ce financement nous a permis de réaliser les travaux majeurs de réfection de la toiture à l'école de Murdochville, nous permettant ainsi de réaliser plus de projets.

Voici les projets qui ont été réalisés cette année dans nos différents établissements et qui ont contribué à répondre aux exigences du Ministère :

- École Gabriel-Le Courtois : Remplacement de l'ascenseur pour une somme de **573 850,91 \$**.
- Résidences étudiantes au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé : Remplacement de l'ascenseur pour un montant total de **507 073,41 \$**.
- École C.-E.-Pouliot : Remplacement de la couverture, phase 2, grâce à un investissement de **2 429 890,60 \$**.
- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : Remplacement du bloc sanitaire et des douches pour une somme de **699 629,08 \$**.
- École Saint-Maxime : Rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 1, pour un montant de **571 540,06 \$** (Financement 2022-2023).

2022-2023 (Année précédente)		2023-2024 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
7 630 316,72 \$	6 165 666,50 \$	9 584 261,87 \$	9 409 935,45 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

L'année 2023-2024 a débuté par un important effort de recrutement visant à consolider une équipe plus complète au sein du Service des ressources informationnelles. Ce renforcement au niveau des embauches, nous a permis de mener à bien plusieurs projets en arrière-plan, et ainsi de mieux répondre aux exigences des ministères de l'Éducation et celui de la Cybersécurité et du Numérique.

Grâce aux grands chantiers réalisés cette année nous avons réussi à rationaliser la gestion de notre inventaire, accélérer le déploiement des applications et normaliser nos pratiques à travers l'ensemble de notre vaste territoire. Ces améliorations entraîneront automatiquement des répercussions positives sur l'expérience de nos élèves et de nos employés.

Nous avons également procédé au remplacement de l'ensemble des bornes sans-fil de nos établissements par une technologie de pointe. Ce projet d'envergure a permis de répondre à de nombreux besoins, tout en assurant une plus grande stabilité et une meilleure couverture de notre réseau.

Sur le plan de la cybersécurité, des efforts considérables ont été déployés pour se conformer aux règles strictes imposées par le ministère de la Cybersécurité. Cette année, nous avons répondu à deux audits de sécurité majeurs. Le premier portait sur la configuration de notre principal fournisseur de services infonuagiques, Microsoft. Le second était un audit de conformité portant sur nos politiques internes et nos différents plans de reprise. Ces audits feront partie intégrante de nos activités au cours des prochaines années, afin de maintenir une posture exemplaire en matière de sécurité.

Par ailleurs, nous avons amorcé un projet majeur de migration de nos services vers l'infonuagique. La première étape consistait à migrer nos services GRICS, une opération qui a été menée à bien durant l'année 2023-2024. D'autres services et serveurs suivront cette migration au cours de l'année prochaine, sans interruption des services offerts au centre de services scolaire.

Nous tenons également à souligner que, tout au long de ces projets, nous avons continué à offrir des services de qualité à notre clientèle, qu'il s'agisse des élèves, des enseignants ou du personnel administratif.

En fin d'année, l'équipe, désormais complète et toujours aussi motivée, s'est engagée à rendre notre service encore plus performant au bénéfice de nos utilisateurs.

Enfin, il est essentiel de rappeler que la mission première du Service des ressources informationnelles est d'assister les Services éducatifs (jeunes et adultes), les établissements scolaires ainsi que les services administratifs, en assurant une utilisation fiable et sécuritaire des technologies de l'information.

**Centre
de services scolaire
des Chic-Chocs**

Québec 

csscc.gouv.qc.ca